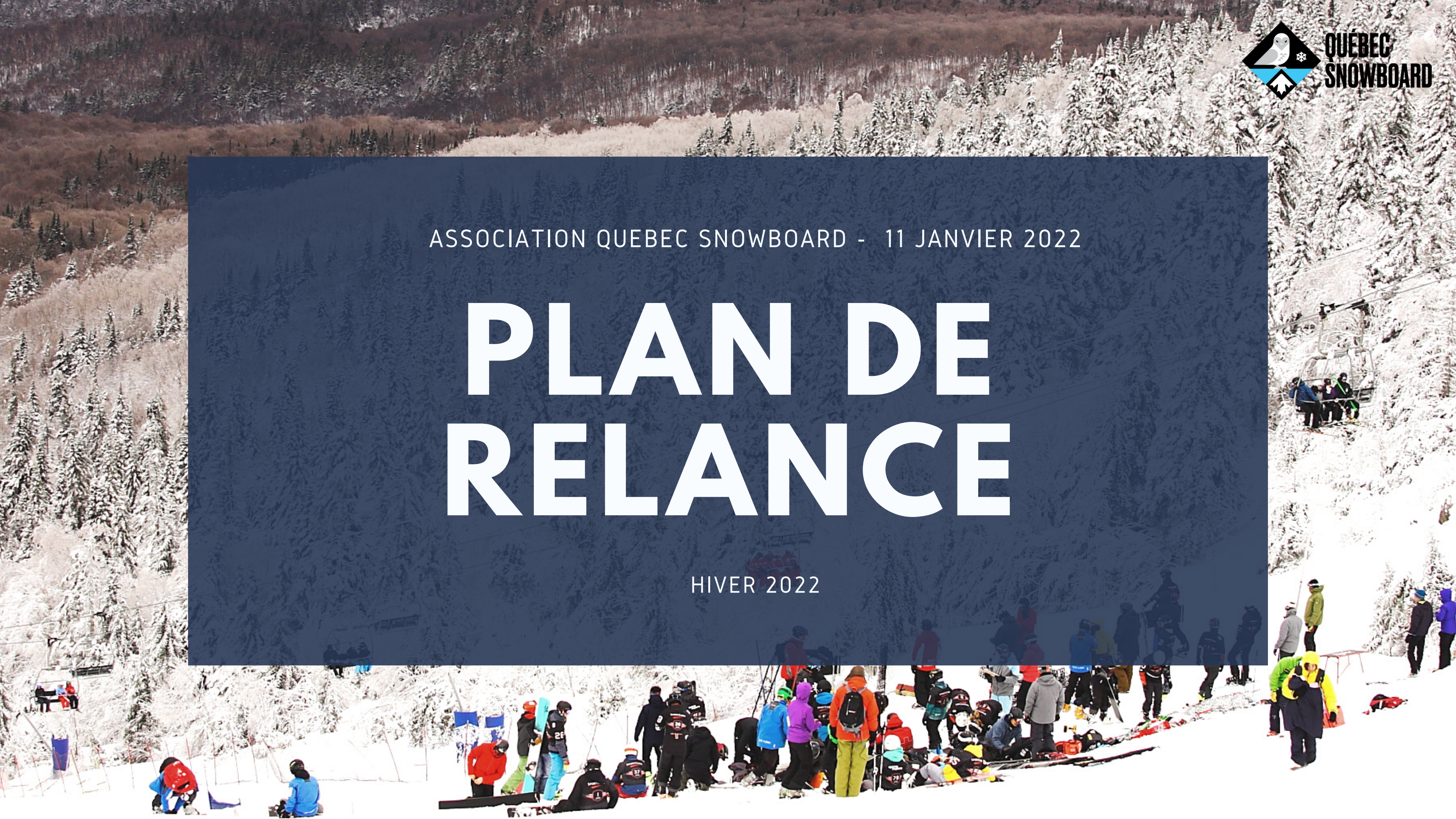


ASSOCIATION QUÉBEC SNOWBOARD - 11 JANVIER 2022

PLAN DE RELANCE

HIVER 2022





TABLES DES MATIÈRES

PLAN DE RELANCE HIVER 2022

- 01- Situation actuelle
- 02- Chaîne décisionnelle
- 03- Assurances
- 04- Quoi faire en cas de symptômes
- 05- Mesures d'hygiène et de prévention
- 06- Sécurité
- 07- Transport
- 08- Clientèle visée
- 09- Clubs/Participants
- 10- Sport-Etudes
- 11- Compétition
- 14- Participants de l'extérieur du Québec
- 15- Bonnes pratiques
- 16- Protocole de gestion en cas de contact
- 18- Ressources et remerciements

SITUATION ACTUELLE

Les activités d'entraînement peuvent se poursuivre et les compétitions sont autorisées à condition qu'un protocole sanitaire soit approuvé par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

La distanciation de un mètre doit être respectée en tout temps.

Le passeport vaccinal sera exigé pour les participants de 13 ans et plus.

Le passeport vaccinal sera aussi exigé pour les 13 ans et plus pour prendre la remontée mécanique et pour certains services dans les chalets. Pour en savoir plus, consultez les consignes sanitaires qui devront être suivies dans les stations de ski du Québec.

Planifier avoir votre passeport vaccinal avec vous, les stations de ski peuvent demander la preuve vaccinale dans d'autres circonstances.

À noter que les nouvelles mesures en vigueur annoncées proviennent de la santé publique et que nous nous devons de les appliquer.



L'ensemble des mesures qui suivent s'appliquent à toutes les activités sanctionnées sur le territoire québécois.

CHAÎNE DÉCISIONNELLE

INSTANCES GOUVERNEMENTALES

M. François Legault
Mme Isabelle Charest
Direction de la santé publique
INSPQ – CNESST
MSSS & MEES
RBQ

Décident et s'assurent de la réalisation des étapes du déconfinement en déterminant les priorités, les objectifs, les règles et les applications concrètes

PROPRIÉTAIRES ET GESTIONNAIRES DE STATIONS DE SKI

Municipales, OBNL, PRIVÉ

Décident les conditions de l'ouverture et la gestion des installations sportives suite aux consignes de la santé.

S'assurent de la viabilité économique à long terme.

Rendent opérationnelles les consignes et assurent une présence sur le terrain.

QUÉBEC SNOWBOARD ET L'ASSQ

Établit les procédures spécifiques en lien avec le sport concerné

S'assurent d'outiller leurs membres et leurs partenaires pour l'application des consignes de la Santé Publique

- Pratique Libre
- Compétitions
- Formation

Informe les athlètes, entraîneurs, personnel et administrateurs et bénévoles

INSTANCES LOCALES

Clubs et Associations régionales

Décident si l'organisation peut assurer le respect des consignes des autorités et de former ses intervenants. S'assurent de la viabilité économiquement à long terme

Informent et gèrent les athlètes, entraîneurs, personnel et bénévoles

PARTICIPANTS

Athlètes, parents, entraîneurs et bénévoles

Décident de participer aux activités selon les conditions à respecter des autorités

Assurent qu'ils n'ont pas la présence de symptômes ou s'il y a eu contact avec une personne ayant été déclarée positive ou en attente de test de COVID19

ASSURANCES

La police d'assurance de Canada Snowboard est en vigueur pour les activités sanctionnées et supervisées qui respectent les normes de la santé publique et les recommandations de chaque province/territoire. L'assurance responsabilité de Canada Snowboard est en vigueur du 1er juillet au 30 juin de chaque année. Afin d'être couvert par l'assurance responsabilité, les clubs/entraîneurs doivent:

1. Compléter l'évaluation des risques et outils d'atténuation afin de déterminer le risque global de propagation de la maladie. Le formulaire doit être complété lors de l'enregistrement du club ou pour toutes nouvelles activités ajoutées, comme par exemple, la participation à une compétition ou un camp à l'extérieur de la province.
2. Suite aux résultats obtenus et si ceux-ci sont conformes, Canada Snowboard émettra la sanction au club.
3. S'assurer que tous les athlètes, entraîneurs et clubs ont leur carte de membre en vigueur pour la saison.
4. Respecter les règles et consignes exigées par les autorités gouvernementales du lieu où se déroule l'activité sanctionnée (entraînements et compétitions).

Note: Ces documents sont disponibles sur la page [COVID-19 de notre site internet](#)

QUOI FAIRE EN CAS DE SYMPTÔMES?

En cas de symptômes, compléter le questionnaire d'autoévaluation ou contacter la ligne d'information sur le coronavirus

Si vous répondez OUI à une des affirmations ci-dessous, restez à la maison.

SYMPTÔMES

- Je présente ou j'ai été en contact avec quelqu'un présentant des symptômes de la COVID-19
- Je réponds au questionnaire d'autoévaluation des symptômes
- Je suis les directives du centre de dépistage
- Je ne participe pas aux événements/entraînements et je demeure à la maison

CONTACT

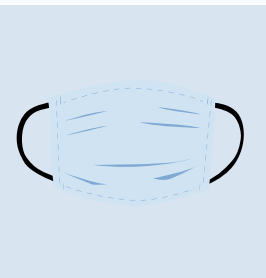
- J'ai été en contact avec une personne déclarée positive à la COVID-19
- Je ne participe pas aux événements/entraînements, je vais me faire tester et je demeure à la maison



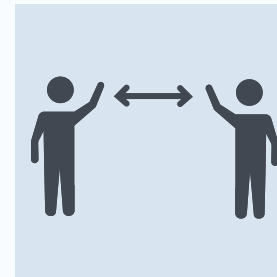
Je respecte les consignes gouvernementales en tout temps

MESURES D'HYGIÈNES ET DE PRÉVENTION

05



Le port du masque est obligatoire dans les lieux publics intérieurs pour toutes les personnes âgées de 10 ans et plus.



Respecter la distanciation physique de 1 mètre lorsque applicable



Se laver les mains souvent avec du savon ou gel (20 secondes)



Désinfecter les équipements utilisés



Eternuer et tousser dans votre coude



Station sanitaire recommandée sur le lieu de l'activité

SÉCURITÉ

- Toutes les interactions entre un athlète et une personne en position de confiance doivent se dérouler dans des environnements ouverts et observables en tout temps. Cela signifie faire des efforts significatifs et concertés pour éviter qu'un entraîneur, un officiel, un adulte ou un autre représentant se retrouve seul avec un athlète et/ou une personne vulnérable.
- Cela s'applique également à la communication en ligne ou électronique (courrier électronique, textos, facebook, TEAM, Zoom etc). Toutes les rencontres, formations, entraînements, déplacements et autres devraient être réalisés avec un minimum 3 personnes.



TRANSPORT

- Il est fortement encouragé de se rendre sur les lieux de l'entraînement par ses propres moyens.
- Dans les autobus, les athlètes et le personnel doivent conserver une distance de 1 mètre et porter le masque d'intervention en tout temps.
- Les mesures suivantes s'appliquent pour le chauffeur et pour la désinfection:
- S'informer, avant de partir, des mesures sanitaires de la province/pays visité et les respecter.
- Pour les voyages en avion ou en train, les exigences relatives à la vaccination obligatoire contre la COVID-19 du gouvernement du Canada s'appliquent pour les transports sous réglementation fédérale.



CLIENTÈLE VISÉE

AVEC PASSEPORT VACCINAL (ACTIVITES NON ESSENTIELLES)

- Requis pour les personnes âgées de 13 ans et plus
- Lors des entraînements sanctionnés avec un club
- Pour participer aux compétitions sanctionnées de Québec Snowboard
- Pour avoir accès aux remontées mécaniques de la station de ski
- Dans les chalets de ski ou autres endroits prédéterminés par la montagne.



Pour les athlètes de 12 ans qui auront 13 ans au court de la saison, nous vous recommandons de prévoir votre vaccination à l'avance afin d'être prêt!

CLUBS/PARTICIPANTS

BONNES PRATIQUES

- Prévoir un protocole de pré-inscription et des procédures d'accueil, de déroulement, de fin et de transition entre les entraînements.
- Les inscriptions et le paiement en ligne sont encouragés.
- Il est recommandé de tenir un registre des entraînements pour une meilleure gestion en cas de propagation.
- Les participants sont invités à arriver prêts pour l'entraînement.
- Il est recommandé d'assurer une stabilité des groupes d'entraînement pour limiter les contacts.
- Chaque participant âgé de 13 ans et plus devra présenter son passeport vaccinal AVANT le premier entraînement. Il peut être demandé une seule fois au début de la saison en tenant un registre.
- Chaque club doit télécharger l'application VaxiCode verif pour valider le statut vaccinal des participants.



SPORT-ÉTUDES

INCLUANT LES CONCENTRATIONS

- Les élèves qui participent à des sports à l'intérieur des services éducatifs prévus dans le cadre scolaire peuvent le faire sans passeport vaccinal
- Suspension des Sport-Etudes jusqu'au 17 janvier (possibilité en virtuel)

Quelques exemples où le passeport vaccinal demeure requis pour les 13 ans et plus:

- Un élève veut participer à des entraînements/compétitions à l'extérieur du temps scolaire =passeport vaccinal
- Un élève veut pratiquer le snowboard la fin de semaine =passeport vaccinal

COMPÉTITIONS -POUR BIEN SE PRÉPARER

11

- Le passeport vaccinal sera exigé pour toutes les personnes âgées de 13 ans et plus qui auront accès à l'environnement contrôlé (intérieur comme extérieur)
- Les inscriptions aux événements seront en ligne uniquement et fermeront 48 heures avant l'événement (aucune inscription sur place).
- Une validation verbale de votre état de santé sera effectué le matin avant chaque compétition (entraîneurs-athlètes-officiels/bénévoles-personnel)
- Les billets de remontées mécaniques devront être achetés à l'avance selon la procédure indiquée sur l'avis de course.
- L'avis de course fournira toutes les informations sur le déroulement de la compétition ainsi que les mesures spécifiques de la montagne visitée (vous trouverez toute l'information dans la section avis de course)
- Lors de leur inscription, chaque participant sera invité à compléter le formulaire d'auto-engagement pour le respect des mesures sanitaires.
- Les bénévoles, les officiels et les juges recevront une formation virtuelle spécifique afin de respecter les mesures sanitaires en place lors du déroulement de l'événement.
- Les participants sont invités à arriver prêt pour la compétition pour diminuer l'achalandage dans le chalet
- Prévoir que les repas devront être pris sur le site de compétition ou au lieu d'hébergement en groupe stable (individuelle ou bulle familiale) selon les normes en vigueur pour la restauration

LE JOUR DE LA COMPÉTITION

12

- Québec Snowboard tiendra la tenue d'un registre incluant le nom des personnes présentes, leur numéro de téléphone et la date de participation.
- Les rencontres d'officiels/bénévoles devront se faire à l'extérieur ou de manière virtuelle
- La distanciation de 1 mètre et le port du masque seront requis au secrétariat de course et seulement une personne par ménage sera admise.
- Aucun rassemblement en tout temps. Aucun spectateur permis (départ-piste-arrivée).
- Des marqueurs de distanciation seront visibles aux endroits stratégiques.
- Port du masque requis dans l'aire de préparation au départ avec une distance d'un mètre.
- Les résultats seront disponibles via livetiming. Aucun panneau d'affichage.
- Le port du masque de procédure est obligatoire pour les officiels, bénévoles et entraîneurs (CNESST).
- Une attention particulière sera amenée aux zones de départ et d'arrivée. Un horaire de départ sera établi pour minimiser le nombre d'athlètes dans la zone de départ
- La remise des médailles sans contact se fera à l'extérieur. Dans l'aire de remise, le port du masque et la distanciation d'un mètre sera obligatoire.



DISTANCIATION D'UN MÈTRE EN TOUT TEMPS ET/OU PORT DU MASQUE DE PROCEDURE LORSQUE LA DISTANCIATION NE PEUT ÊTRE RESPECTEE!

LE JOUR DE LA COMPÉTITION

(suite)

- Le port du masque/couvre visage sera obligatoire dans le chalet ou à tout endroit fermé (télécabines)
- Le port du masque /couvre visage est recommandé à l'extérieur.
- Les athlètes et tout le personnel de compétition devront suivre rigoureusement les mesures mises en place par les stations hôtes
- Respecter les mesures sanitaires mises en place par l'ASSQ



DISTANCIATION D'UN MÈTRE EN TOUT TEMPS ET/OU PORT DU MASQUE DE PROCEDURE LORSQUE LA DISTANCIATION NE PEUT ÊTRE RESPECTEE!

BONNES PRATIQUES

AVANT LA COMPETITION

- Il est recommandé de réduire ses contacts quelques jours avant l'événement.
- Il est recommandé que les athlètes et entraîneurs soient hébergés avec leur bulle familiale ou en occupation simple.
- L'hébergement des employés et du personnel embauché par Québec Snowboard sera en occupation simple

APRÈS LA COMPETITION

- Eviter les rassemblements ou tout autre activité à caractère social ou événementiel.
- Il est recommandé de quitter par ses propres moyens dès que l'événement se termine.



DISTANCIATION D'UN MÈTRE EN TOUT TEMPS ET/OU PORT DU MASQUE DE PROCEDURE LORSQUE LA DISTANCIATION NE PEUT ÊTRE RESPECTEE!

PROTOCOLE DE GESTION EN CAS DE CONTACT

16

Protocole en cas de personne avec symptôme :

1. Isoler la personne symptomatique.
2. Compléter l'outil d'évaluation des symptômes de la COVID-19 pour obtenir une recommandation sur la marche à suivre. Ces recommandations pourront vous amener à vous faire dépister. Vous pouvez également communiquer avec la ligne 1 877 644-4545. Nous vous invitons à consulter la section symptômes, transmission et traitement pour toutes les informations à ce sujet.
3. Respecter les consignes reçues.

Procédure à suivre pour les personnes ayant été en contact rapproché avec un cas confirmé de COVID-19 :

1. Prendre connaissance de la page Quebec.ca, la section Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19.

 En présence de symptômes, vous devez vous isoler. Les personnes qui développent des symptômes sont invitées à remplir l'outil d'évaluation des symptômes de la COVID-19 pour obtenir une recommandation sur la marche à suivre. Vous pouvez également communiquer avec la ligne 1 877 644-4545. Nous vous invitons à consulter la section symptômes, transmission et traitement pour toutes les informations à ce sujet.

PROTOCOLE DE GESTION EN CAS DE CONTACT

(Suite)

1. Si vous n'avez pas de symptômes mais que vous pensez avoir été exposé à la COVID-19, il est indiqué de faire un test de dépistage avec la recommandation également de s'isoler en attendant le résultat du test. Dans l'éventualité où le résultat est négatif, vous pouvez vaquer à vos occupations habituelles, en restant attentif au développement de tout symptôme.

2. Dans l'éventualité où 2 cas sur 10 sont dépistés dans la situation qui vous inquiète, nous parlons alors d'un lieu d'éclosion et la santé publique interviendra possiblement dans le dossier afin d'identifier les cas et contacts rapprochés. Il est également possible de se référer au document suivant : COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté | INSPQ



AVOIR UNE PERSONNE ATTITREE EN CAS D'ECLOSION

GOUVERNEMENT DU QUEBEC

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

TROUSSE D'OUTILS DE LA CNESST

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-secteur-loisir-sport-plein-air.aspx>

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE PUBLIQUE DU QUEBEC

<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces>

SPORT'AIDE

<https://sportaide.ca/besoin-daide/>

GOUVERNEMENT DU CANADA

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html>

FOIRES AUX QUESTIONS

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-rassemblements-activites-covid-19/#c58763>

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE PUBLIQUE

<https://www.inspq.qc.ca/>

ASSOCIATION DES STATIONS DE SKI DU QUEBEC (ASSQ)

<https://maneige.ski/>

RESSOURCES

**QUELQUES LIENS
UTILES POUR RESTER
INFORMÉ SUR
L'ÉVOLUTION DE LA
SITUATION**



Remerciements

Nous vous invitons à consulter notre page [Mise à jour COVID-19](#) afin de rester informé.

Merci à toute la communauté du snowboard de respecter les règles et mesures afin que notre saison sur neige soit exceptionnelle!

Merci aux partenaires et aux fédérations sportives pour les échanges constructifs des 22 derniers mois!